

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat



Toulouse Métropole a décidé, au Conseil de la Métropole du 10 février 2022, l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et a ouvert la concertation avec les habitants.

QU'EST-CE QU'UN PLUi-H ?

C'est un document de planification et d'urbanisme réglementaire qui fixe les grandes orientations d'aménagement et d'habitat du territoire et définit un projet urbain. Il détermine également les règles d'occupation et d'utilisation du sol comme les règles applicables dans les zones constructibles ou celles à protéger.

DE QUOI EST COMPOSÉ LE PLUi-H ?

- Diagnostic
- Projet d'aménagement du territoire
- Orientations pour l'habitat
- Pièces réglementaires
- Zoom sur des secteurs de projet
- Annexes



Pour en savoir plus sur les différents documents qui composent le PLUi-H et les grandes étapes de la procédure scannez le QR Code.

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

Votre territoire se construit avec vous : **chaque personne qui habite, travaille, étudie dans la Métropole est invitée à donner son avis sur le projet.**

La concertation est ouverte pendant toute la phase d'élaboration du document et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet afin de permettre de tirer le bilan en Conseil de la Métropole.

Pour vous exprimer

Des registres de concertation sont à votre disposition :

- **sur toulouse-metropole.fr** : par voie dématérialisée ;
- **sur des registres papier** : au siège de Toulouse Métropole, dans les 6 Maisons de la Citoyenneté à Toulouse et dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole.

• vous pouvez également adresser un courrier :

à l'attention de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Direction de l'Urbanisme – Service de la planification urbaine 6, rue, rue René Leduc – BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H ».

Pour vous informer, rendez-vous :

- **sur toulouse-metropole.fr** : une page dédiée à la procédure est ouverte sur le site de Toulouse Métropole, rubrique « Missions – Urbanisme » ;
- **au siège de Toulouse Métropole, dans les 6 Maisons de la Citoyenneté à Toulouse et dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole.** Un dossier et des panneaux de concertation sont disponibles.

Pour échanger et débattre

Deux temps d'échange privilégiés avec le public seront organisés pendant la phase de concertation, en fonction du contexte sanitaire, suivis d'une réunion de restitution en visioconférence. **Dates annoncées sur toulouse-metropole.fr et jeparticipe.toulouse.fr**

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

